

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°5

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
du 20 mai 2021 - 18h30**

Gray – Salle des Congrès

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 3 avril 2021**

■ **Contractualisation**

- CRTE : état d'avancement et modalités de mise en œuvre.

■ **SCoT-Urbanisme**

- Rapport de la commission SCoT : retour sur la séance du 24 mars,
- Lancement de l'enquête publique du SCoT.

■ **Santé – attractivité - cadre de vie**

- Rapport de la commission cadre de vie : retour sur la séance du 16 mars,
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : validation du projet de stratégie alimentaire et proposition d'engagement du PETR dans un dossier de labellisation de niveau 1 « PAT émergent »,
- Salon des producteurs : état d'avancement du projet,
- Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : mise en œuvre du dispositif.

■ **Transitions énergétique et écologique**

- Projet de ligne de covoiturage : état d'avancement,
- Développement de filières bois-énergie locales : retour sur la réunion du 6 mai.

■ **Questions et informations diverses**

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 18h30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est réuni à Gray, dans la salle des Congrès, après convocation légale adressée aux membres le 12 mai 2021.

■ **Délégués titulaires présents :**

Représentants la CC Val de Gray : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, PAQUIS Martine, TODESCHINI Agnès.

Représentants la CC des 4 Rivières : BERTHET Alain, COLINET Patrice, DOUSSOT Dimitri, NOLY Jean, PATE Pierre.

Représentants la CC des Monts-de-Gy : CLEMENT Christelle, KOPEC Freddy, MILESI Nicole.

Titulaires porteurs d'un pouvoir : Néant.

Titulaires absents non représentés : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, VILLENEUVE Régis.

■ **Délégués suppléants présents :**

Représentants la CC Val de Gray : DUREUX Christophe, GUINET Chantal, TARTRAT Danièle.

Représentants la CC des 4 Rivières : /.

Représentants la CC des Monts-de-Gy : /

■ **Autres présents :**

DESCHAMPS Stéphanie, DEPRIESTER Emmanuel, MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie, OUVIGNE Sophie (équipe technique du PETR).

Didier CHEMINOT, président du PETR, après avoir accueilli les délégués présents et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Il procède ensuite à la nomination d'une secrétaire de séance, en la personne de Nadine DAGUET, désignée à l'unanimité.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13/04/2021

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 3 avril dernier.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, il propose de le valider.

→ Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical présents adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 avril 2021.

2-Contractualisation

■ CRTE : état d'avancement et modalités de mise en œuvre

Laurence MAIRE présente le nouveau dispositif de l'Etat intitulé « Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) », instauré le 20 novembre 2020 par circulaire ministérielle.

Ces nouveaux contrats territoriaux, entre l'Etat et les territoires, viennent notamment remplacer les Contrats de Ruralité conclus sur la période 2017-2020.

Début 2021, après consultation des territoires (Pays et EPCI) par Mme la Préfète sur les périmètres de ces futures contractualisations, le PETR a été retenu pour élaborer cette nouvelle contractualisation pour la période 2021-2026. Un volet territorial par EPCI y sera inclus. Seront signataires du CRTE le Pays et ses 3 EPCI membres.

La préparation de cette nouvelle contractualisation est prévue en deux temps :

- pour le 1^{er} juin : préparation et signature d'un protocole fixant les objectifs / les ambitions / le cadre de travail / la gouvernance,
- pour le 31 décembre au plus tard : signature du CRTE avec les différentes parties prenantes.

→ Voir présentation en annexe.

Le président du PETR souligne que de nombreuses précisions restent à apporter par les services de l'Etat concernant la mise en œuvre de cette future contractualisation, notamment sur l'appui à l'ingénierie, annoncée, mais dont les modalités ne sont toutefois pas confirmées à ce jour.

Il sollicite ensuite l'autorisation du comité syndical pour pouvoir signer le protocole de préfiguration ainsi que le futur CRTE.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président du PETR du Pays Graylois à signer le protocole de préfiguration ainsi que le CRTE avec l'Etat.

3-SCoT-Urbanisme

■ Rapport de la commission SCoT : retour sur la séance du 24 mars

Christelle CLEMENT et Stéphanie DESCHAMPS effectuent un compte-rendu de la séance de travail, au cours de laquelle ont été abordés la vacance des logements, les densités et le foncier.

Elles confirment notamment :

- le maintien de l'objectif de croissance démographique de 6% sur 18 ans, avec un phasage de l'urbanisation,
- la prise en compte des dernières données de l'INSEE (2018) sur le logement vacant, ce qui porterait à 365 (au lieu de 300) le nombre de logements à remettre sur le marché,
- l'intégration de densités moyennes à la commune et non à l'opération, ce qui donnera :
 - ✓ 20 lgt/ha pour le pôle urbain,
 - ✓ 15 lgt/ha pour les bourgs-centres structurants,
 - ✓ 12 lgt/ha dans les pôles d'équilibre.
 - ✓ pour les villages et communes sous influence du pôle urbain ou des bourgs-centres, maintien des enveloppes foncières de 1 ha en moyenne pour les villages et 2 ha pour les communes sous influence afin d'intégrer les besoins de logements, économiques et d'équipements.

- le phasage de l'urbanisation avec 40 % des enveloppes foncières à court terme (à 6 ans) afin d'intégrer le foncier pour les équipements publics et l'activité économique (hors ZAE).
- une révision de la répartition entre lacunes, baies et extension urbaine : a minima 15,2 ha dans les lacunes (21 ha de potentiel) ; 15,2 ha dans les baies (32 ha de potentiel) et 7,6 ha en extension urbaine.

Christelle CLEMENT évoque ensuite la réunion sur le PLUi de la CC du Pays Riolois à laquelle elle a assisté pour représenter le PETR et la CCMG en tant que PPA. Elle souligne notamment que la collectivité, suite aux avis défavorables reçus, a dû reprendre son PADD afin de revoir ses objectifs démographiques et de production de logement à la baisse, et le soumettre à nouveau au vote du conseil communautaire.

Nadine DAGUET demande si le PETR ne risque pas de devoir faire de même.

Christelle CLEMENT lui explique, qu'à la différence de la CCPR, le projet du SCoT Graylois n'a pas reçu d'avis défavorable, mais seulement quelques réserves émises par les PPA.

Nadine DAGUET évoque le contournement routier de Gray et fait noter qu'au vu de l'armature urbaine déclinée dans le SCoT, il conviendrait mieux de l'appeler « contournement du pôle urbain ». Elle déplore également que les élus n'aient pas l'ambition d'affirmer unanimement dans le SCoT, à l'instar d'une croissance de 6%, que le territoire souhaite un contournement qui ne vienne pas couper le pôle urbain.

Stéphanie DESCHAMPS rappelle que le SCoT ne va pas à la parcelle. Le futur contournement est simplement cité dans le SCoT comme un projet structurant du territoire, au même titre par exemple que le développement de l'aérodrome de Gray-Saint-Adrien.

Frederick HENNING souligne que la carte qui apparaît dans le projet de SCoT est indicative mais qu'elle n'a pas d'impact juridique. La définition de l'emprise sera faite à l'échelle du futur PLUi de la CCVG.

Stéphanie DESCHAMPS rappelle que pour pouvoir modifier les documents du SCoT à ce stade, il faut qu'une ou plusieurs remarques soit recensées lors de l'enquête publique.

Christelle CLEMENT annonce enfin qu'une prochaine commission SCoT-Urbanisme est envisagée fin juin pour travailler la question du développement économique. Les élus concernés seront prévenus, dès que la date sera fixée.

→ Le comité syndical prend note de ces informations.

■ Lancement de l'enquête publique du SCoT

Christelle CLEMENT et Stéphanie DESCHAMPS détaillent ensuite les modalités de l'enquête publique du SCoT qui se tiendra du vendredi 4 juin 2021 à 9h au lundi 5 juillet 2021 à 17h.

A ce titre :

- l'arrêté d'ouverture et de lancement de l'enquête publique a été envoyé aux 114 communes et 3 EPCI du Pays Graylois,
- des annonces légales ont été publiées dans la Presse de Gray et l'Est Républicain,
- tous les pièces du projet de SCoT ainsi que l'arrêté et l'avis d'enquête publique sont disponibles sur le site internet du Pays Graylois et sur le registre dématérialisé créé à cet effet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2482>
- 9 lieux de permanences ont été définis :

EPCI	Lieux d'enquête	Date et heure de permanence
CC Val de Gray	Siège du PETR du Pays Graylois	Vendredi 4 juin de 9h à 11h
	Mairie de Pesmes	Mercredi 30 juin de 9h à 11h
	Mairie de Bouhans-et-Feurg	Samedi 19 juin de 9h à 11h
CC des 4 Rivières	Mairie de Dampierre-sur-Salon	Mercredi 30 juin de 14h à 16h
	Mairie de Champlitte	Vendredi 4 juin de 14h à 16h
	Mairie de Lavoncourt	Mercredi 9 juin de 9h à 11h
CC des Monts-de-Gy	Mairie de Gy	Samedi 5 juin de 9h à 11h
	Mairie de Fresne-Saint-Mamès	Mercredi 9 juin de 14h à 16h
	Mairie de Fretigney-et-Velloreille	Samedi 26 juin de 9h à 11h

Le calendrier de l'enquête publique est le suivant :



Concernant les remarques et avis manuscrits qui seront émis au cours de l'enquête publique, Christelle CLEMENT indique que les membres de la commission d'enquête souhaitent qu'ils lui soient scannés et envoyés au fil de l'eau, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Stéphanie DESCHAMPS rappelle également aux élus qui ne l'ont pas encore fait de lui renvoyer rapidement les certificats d'affichage de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

4-Sante-attractivité-cadre de vie

■ Rapport de la commission cadre de vie : retour sur la séance du 16 mars

Dimitri DOUSSOT et Amélie RAMAGET effectuent un compte-rendu de la séance du 16 mars au cours de laquelle ont été abordés :

- la candidature à la labellisation PAT pour le Pays Graylois,
- la stratégie de la démarche alimentaire du PETR (document envoyé avec la convocation à la présente réunion),
- la communication sur la démarche.

Lors de cette commission, il a été proposé :

- la candidature du PETR à la labellisation PAT de niveau 1 (voir ci-après),
la mise en place d'actions à court terme :
 - un salon des producteurs locaux (présenté ci-après),
 - l'organisation d'une rencontre entre le Pays Graylois, la Chambre d'agriculture et la SAFER (qui a eu lieu le 18 mai 2021),
- l'organisation d'une intervention des Cofor auprès des 3 EPCI pour leur présenter la procédure de récupération de foncier « sans maître »,
- la réflexion sur la signature d'un Programme National Nutrition Santé (PNNS) à l'échelle du Pays Graylois.

Dimitri DOUSSOT rappelle que, par ce document stratégique, le Pays Graylois devra envisager des actions sur le court, le moyen et le long termes.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ Projet Alimentaire Territorial : validation du projet de stratégie alimentaire et proposition d'engagement du PETR dans un dossier de labellisation de niveau 1 « PAT émergent »

Le président du PETR rappelle :

- que par délibération en date du 10 décembre 2020, le PETR s'est engagé en faveur de l'élaboration d'une démarche alimentaire à son échelle,
- qu'un projet de stratégie alimentaire a été présenté et discuté en commission cadre de vie le 16 mars 2021, et que ce même projet a été envoyé avec la convocation à la présente réunion.

Ce dernier est élaboré autour de 7 axes :

- structuration et consolidation de filières alimentaires,
- accès à une alimentation saine pour tous et à un prix accessible,
- protection des espaces agricoles,
- amélioration de la santé et protection des ressources naturelles,
- valorisation des produits et des savoirs faire locaux,
- sensibilisation et éducation à l'alimentation de qualité, locale et de saison, ainsi qu'aux enjeux nutritionnels,
- mise en réseau des filières et des acteurs.

Au cours de la commission de travail, il a été proposé que le PETER candidate à une labellisation PAT de niveau 1 (dite « PAT émergent »). Cette dernière permettra de :

- valoriser le territoire en tant que porteur d'une démarche alimentaire,
- gagner en visibilité sur le territoire national,
- être éligible à la mesure 13 « Partenariat Etat/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux » du plan « France Relance »,
- augmenter les chances du Pays d'accéder à d'autres financements.

Ce label est accordé pour 3 ans et non renouvelable. Le territoire pourra candidater ensuite au niveau 2, accordé pour 5 ans, et renouvelable.

Pour pouvoir prétendre au label PAT, 4 prérequis sont demandés par la DRAAF au territoire candidat :

- un portage du projet qui est légitime avec une identification du/des porteur(s) et des partenaires pour le pilotage du projet,
- une démarche qui soit collective et concertée avec :
 - ✓ une implication des différents acteurs du système alimentaire,
 - ✓ une communication prévue auprès des acteurs et des citoyens,
- la présence d'un animateur (effective ou prévue).
- une cohérence avec les objectifs du Programme National pour l'Alimentation et prises en compte des objectifs des programmes régionaux (Programme régional de l'agriculture durable),
- une transversalité de la démarche avec une prise en compte et une articulation avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS, etc.).

Le président propose au comité syndical :

- d'approuver le projet de stratégie alimentaire tel que présenté,
- d'autoriser le PETER à candidater au label PAT de niveau 1,
- d'autoriser le président (ou son représentant) à préparer et à signer tous les documents nécessaires à cette candidature.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve le projet de stratégie alimentaire, tel que présenté,**
- **autorise le PETER du Pays Graylois à candidater au label PAT de niveau 1, dit « PAT émergent »,**
- **autorise le président (ou son représentant) à préparer et à signer tous les documents nécessaires à cette candidature.**

■ Salon des producteurs : état d'avancement du projet

Dimitri DOUSSOT, Alain BERTHET et Amélie RAMAGET rappellent que dans le cadre de la démarche alimentaire engagée par le PETER, la commission cadre de vie a proposé l'organisation d'un Salon des producteurs locaux, festif (proposition d'animations et de concerts) et itinérant (chaque année dans une commune différente), en partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire.

Ce projet a un double intérêt pour le Pays Graylois, à savoir :

- être une vitrine des savoir-faire locaux,
- créer une dynamique et un réseau des producteurs locaux susceptibles de travailler avec le Pays sur des projets en lien avec leurs besoins et la démarche alimentaire du territoire.

Au départ proposé les 25 et 26 septembre prochain, la date a été modifiée pour ne pas interférer avec les « Automnales » d'Arc-lès-Gray. Le salon se tiendra par conséquent le week-end des 16 et 17 octobre (du samedi après-midi au dimanche soir) à Champlitte.

Amélie RAMAGET précise que seuls 5 producteurs ont répondu présents à ce jour. Une relance est à prévoir afin de commencer à travailler sur l'organisation avec les Offices de Tourisme du territoire.

Dimitri DOUSSOT ajoute que pour cette manifestation, il a été envisagé que :

- le PETR du Pays Graylois travaille sur la partie « organisationnelle » du Salon (lien avec les producteurs notamment) ;
- l'Office de Tourisme des Quatre Rivières se charge sur la partie « événementielle » (animations, vente de boissons, etc.)

➔ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ **Mise en œuvre du dispositif « Paiements pour Services Environnementaux »**

Amélie RAMAGET explique que le rapport final de candidature du Pays est à envoyer à l'Agence de l'Eau pour le 31 mai au plus tard. A ce jour 55 agriculteurs ont manifesté leur intérêt pour le dispositif auprès de la Chambre d'agriculture, l'objectif étant de réunir une soixantaine de dossiers. Elle souligne néanmoins la méfiance des agriculteurs sur un engagement sur 5 ans, leur crainte des éventuels retards de paiement, et le remboursement de l'aide si les engagements ne sont pas respectés.

Le président du PETR rappelle ensuite que le comité syndical a délibéré le 16 septembre 2020 (CS/16-09-2020/N°9), en faveur de l'engagement du PETR dans le dispositif expérimental « Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ». Il annonce qu'il convient de compléter cette délibération :

- d'une part pour solliciter explicitement l'aide de l'Agence de l'Eau :
 - ✓ au titre de l'animation du dispositif PSE,
 - ✓ ainsi qu'au titre du versement de la subvention PSE pour les agriculteurs qui auront conventionné avec le PETR,
- d'autre part, en autorisant le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document ou convention relatif au dispositif PSE.

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve et demande la sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau :**
 - ✓ **au titre de l'animation du dispositif PSE,**
 - ✓ **ainsi qu'au titre du versement de la subvention PSE pour les agriculteurs qui auront conventionné avec le PETR,**
- **autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document ou convention relatif au dispositif PSE.**

5-Transitions énergétique et écologique

■ **Projet de ligne de covoiturage : état d'avancement**

Emmanuel DEPRIESTER explique que la campagne de communication sur le projet de ligne de covoiturage sur la ligne Gray-Marnay-Besançon est en cours. Le PETR bénéficie du financement de la Roue Verte, via les Certificats d'Economie d'Energie, pour les supports de communication (banderoles, flyers, affiches...).

Actuellement une trentaine de communes située le long ou à proximité du trajet ont accepté de relayer les informations. Des partenaires ont également été sollicités tels que l'AFSAME, Pôle Emploi, la Mission Locale, les lycées, ...

Une plateforme spécifique a également été créée afin que les habitants puissent faire part de leurs préférences pour les arrêts et les horaires afin que la ligne s'adapte à leurs habitudes. À ce jour, 145 recherches de trajets ont été effectuées, 74 personnes ont déjà renseigné leur adresse email, 55 ont renseigné leurs habitudes de déplacement (point de départ et d'arrivée, horaires préférentiels, s'ils sont intéressés pour être passagers ou conducteurs). Plus de 700 votes ont été effectués sur un couple « arrêt de départ / arrêt d'arrivée ».

Le président du PETR indique également que le Pays a sollicité la Région pour lui faire part de ce projet. Michel NEUGNOT, vice-président en charge des transports a répondu que la Région prend bien acte de cette opération et qu'elle la mentionnera dans le Contrat Opérationnel de Mobilité à venir. Toutefois, le dispositif du PETR étant local, il ne peut être intégré dans la communication régionale qui sera lancée elle aussi prochainement.

Michel NEUGNOT a également indiqué que la Région va expérimenter dès juin 2021, 6 lignes de covoiturage subventionné via une application mobile (Mobigo covoiturage). Le territoire du Pays Graylois n'est pour l'heure pas concerné par cette expérimentation mais si cette dernière est concluante, le dispositif pourra être étendu à d'autres lignes dans des secteurs mal desservis par les transports en commun. Il invite le PETR à se rapprocher des services régionaux afin d'éviter la mise en place de services en parallèle.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ Développement de filières bois-énergie locales : retour sur la réunion du 6 mai

Le président du PETR et Emmanuel DEPRIESTER expliquent que dans le cadre du développement de filières bois-énergie locales, le PETR, les EPCI, la Cofor et l'ONF ont rencontré trois producteurs locaux : La Bûche Fresnoise (Fresne-St-Mamès), Autreynergy (Autrey-lès-Gray) et Nicolas BONNAVENTURE (Ancier).

Concernant le développement d'une filière courte « plaquettes forestières », les entreprises présentes ont indiqué être en capacité de fournir les tonnages de plaquettes forestières des chaufferies en fonctionnement et en projet sur le territoire. Toutes ont affirmé être intéressées pour la fourniture, même pour des petites puissances et de petits tonnages.

Nadine DAGUET relaie à ce titre la demande de Nicolas BONNAVENTURE qui recherche un terrain pour effectuer du broyage de plaquettes.

Alain BLINETTE lui répond qu'une solution est en cours avec la CCVG.

Le développement des chaufferies collectives ou individuelles à granulés incite également le Pays Graylois à s'interroger sur le développement d'une filière courte afin d'être plus vertueux. Les granulés sont un combustible disposant d'un faible taux d'humidité, permettant d'avoir un bon pouvoir calorifique et un bon rendement énergétique. Ce système se développe beaucoup en remplacement de chaudières au fioul ou au bois bûche.

Néanmoins, la fabrication de granulés de bois est extrêmement onéreuse en investissement et en fonctionnement. Il est difficile de proposer des prix compétitifs, notamment face à des grands groupes qui développent cette activité. La fabrication est très énergivore, notamment pour la partie séchage. En effet, moins le produit bois est transformé, plus il est écologique et compétitif du point de vue économique.

Le président du PETR évoque le recensement par la CCVG des projets de ses 48 communes membres, et notamment en matière de chaufferies. Le dimensionnement d'une chaufferie à plaquettes dans les petites communes n'est pas toujours judicieux, et ces dernières s'orientent plutôt vers un système à granulés, alors que l'offre n'existe pas sur le territoire. Il propose de travailler sur ce sujet. Toutefois, aucun des 3 producteurs de plaquettes forestières n'envisagent ni ne souhaitent s'engager dans la mise en place d'un process industriel de fabrication de granulés.

Christophe DUREUX souligne que la coopérative Interval fait de la production de granulés.

Le président du PETR lui répond qu'Interval produit des granulés provenant d'épicéas du Jura et que l'objectif pourrait être de trouver un approvisionnement plus local. Le territoire est toutefois peu pourvu en résineux, principalement utilisé pour la fabrication de granulés. Des usines de granulation en feuillus existent, mais le combustible souffre d'une moins bonne image.

Les chaudières polycombustibles pourraient également être une solution à développer. Elles consistent à valoriser directement les sciures, sans transformation, les granulés, le bois bûche et la plaquette forestière. Elle reste une solution peu connue en France. Une installation a récemment été livrée chez un particulier à Fresne-Saint-Mamès. Une visite pourrait être envisagée. Cependant, la sciure n'est pas un combustible normalisé, ce qui ne lui permet pas, *a priori*, d'avoir un taux d'humidité et un pouvoir calorifique stable.

La récupération de chaleur fatale pour sécher les sciures a également été évoquée. Cela nécessiterait d'identifier les potentiels du territoire. L'idée d'une centrale biomasse de cogénération où la chaleur fatale de la production électrique pourrait être utilisée pour le séchage des sciures a également été formulée.

En matière de communication, les producteurs de plaquettes sont parfois mal identifiés sur le territoire. Le Pays Graylois peut engager une communication vers les collectivités du territoire, et en particulier celles avec une chaufferie en fonctionnement ou en projet. Les supports et vecteurs de communication sont à définir. Le CRPF indique qu'il peut relayer ces supports d'information auprès des propriétaires privés.

Enfin, la question des marchés publics a été également soulevée. Le prix demeurant le critère prédominant pour le choix des offres, il s'agirait de pouvoir diversifier les critères de jugement des offres pour ne pas pénaliser les entreprises du territoire, lesquelles sont bien souvent « prises à la gorge » avec des grands groupes, très éloignés du territoire, qui tirent les prix vers le bas et qui gagnent en monopole de marché.

Par ailleurs, les entreprises du territoire ne peuvent également pas toujours répondre à l'ensemble des prestations d'un appel d'offres qui inclut par exemple la fourniture de plaquette, l'exploitation et la gestion de la chaufferie et son entretien. Un des moyens de lever cette difficulté consisterait à répondre à l'appel d'offre, en constituant des groupements associant différents corps de métiers.

Plusieurs pistes d'actions ont ainsi été avancées pour poursuivre le travail engagé pour l'organisation d'une filière courte bois énergie. Celle-ci repose sur la mise en adéquation de communes propriétaires de forêt et/ou équipées de chaufferie et, de trois producteurs de plaquettes implantés sur le territoire en capacité de répondre au besoin en approvisionnement des chaufferies en fonctionnement et en projet du territoire :

1. Produire et diffuser vers les communes une plaquette de communication sur le développement d'une filière courte bois énergie à l'échelle du Pays permettant d'identifier les 3 producteurs de plaquettes implantés sur le territoire,
2. Poursuivre le travail d'animation auprès des communes visant au développement d'un parc de chaufferies bois / réseau de chaleur (suivi de l'état d'avancement des études de faisabilité, mise en relation des communes avec les producteurs locaux de plaquettes forestières, etc.),
3. Accompagner les communes avec une chaufferie en fonctionnement dans la rédaction d'un contrat de fourniture en plaquettes forestières,
4. Rencontrer Habitat 70 et le SIED70 qui gèrent respectivement les chaufferies de Gray et de Gy (représentant un besoin d'environ 4.500 tonnes par an de PF) en vue de promouvoir la démarche engagée par le Pays et vérifier que les 3 producteurs implantés sont bien destinataires des appels d'offres,
5. Analyser la faisabilité d'intégrer un critère environnemental dans les appels d'offres pour les projets dont les besoins sont supérieurs au seuil des marchés publics.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

6-Informations et questions diverses

■ **Projet de méthanisation**

Le président du PETR explique que le PETR, en tant que facilitateur de projets, a été contacté par Engie Bioz (filiale écologique d'Engie) sur des projets d'implantation à l'échelle du Pays Graylois, proche du réseau de gaz existant et avec une capacité d'injection importante.

Le projet initial ciblait la CC4R mais le réseau n'a pas la capacité d'injection de biogaz supplémentaire. C'est donc sur le secteur Val de Gray que se tourne désormais Engie Bioz et notamment :

- soit sur Arc-lès-Gray (route de Nantilly avec un terrain d'une emprise de 2-3 hectares appartenant actuellement à des propriétaires privés),
- soit sur Poyans (zone naturelle mais proximité d'un cours d'eau qui complexifie le projet).

Il demande ensuite si la CC Val de Gray est au courant de ces projets.

Alain BLINETTE annonce qu'il rencontre Engie le 31 mai prochain, et souligne qu'il est opposé à l'utilisation, pour ce type de projet, de cultures fourragères, comme le maïs ensilage.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

■ **Démission d'Emmanuel DEPRIESTER**

Le président du PETR annonce qu'après 9 ans passés dans la collectivité, Emmanuel DEPRIESTER a démissionné de son poste de « chargé de projets énergie-climat ». Il quittera le Pays Graylois fin juin pour rejoindre l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté.

Le président fait remarquer qu'au-delà de l'opportunité professionnelle évidente pour l'agent, il ne peut, personnellement, ne pas y voir la conséquence directe des récents errements du PETR. Il appelle ses collègues élus à plus de vigilance et de mobilisation pour l'avenir.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 20h.